

M. Drury: Ce n'est pas à moi d'exposer les principes concernant les relations qui devraient exister entre la société et ses employés; cela relève du gouvernement provincial. Le gouvernement fédéral s'est efforcé de ne pas s'ingérer dans ce domaine. Toutefois, d'une semaine à l'autre, nous espérons que les parties pourraient aboutir à un accord avec l'aide du gouvernement du Québec et que la compagnie pourrait reprendre ses opérations courantes, si je puis m'exprimer ainsi. Cet espoir ne s'est pas encore réalisé, mais nous espérons toujours que l'activité va reprendre au plus tôt. En attendant, nous avons eu des discussions où nous nous sommes penchés sur l'avenir et le travail à faire vu les longs délais auxquels il faut s'attendre dans ce genre d'affaires. J'ai appris—par personnes interposées, car cela ne concerne pas mon ministère—que la production qui, pendant une certaine période a été exportée aux États-Unis, a été ramenée au Canada et que la production actuelle de l'usine de Montréal a atteint son niveau antérieur.

* * *

[Français]

L'HABITATION

LA DISPONIBILITÉ DE LA SUBVENTION DE \$500 QUAND L'HYPOTHÈQUE PROVIENT D'UN PARTICULIER—LA POSITION DU MINISTRE

M. Adrien Lambert (Bellechasse): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre d'État chargé des Affaires urbaines.

Étant donné que l'octroi d'une subvention de \$500 offerte à tout propriétaire d'une première maison à compter du 1^{er} novembre 1974 suscite beaucoup d'intérêt, le ministre pourrait-il dire à la Chambre si le fait pour un propriétaire d'avoir contracté un emprunt d'un particulier au lieu d'une caisse populaire ou d'une banque ou encore de la Société centrale d'hypothèques et de logement est de nature à le priver de cette subvention?

[Traduction]

L'hon. Barney Danson (ministre d'État chargé des Affaires urbaines): Je ne pense pas que le fait d'avoir obtenu un prêt doit priver quelqu'un de cette possibilité; c'est la date où l'on prend possession de la maison qui compte pour l'octroi de la subvention.

* * *

LES TRANSPORTS

L'AFFAIRE DES CONTRATS DE DRAGAGE—LA QUESTION DE CONSULTATIONS INTERMINISTÉRIELLES EN 1971 AU SUJET DE L'OCTROI DE SUBVENTIONS DU MEER À MARINE INDUSTRIES LIMITED

M. Elmer M. MacKay (Central Nova): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre des Transports. J'aimerais de nouveau lui demander s'il a consulté le ministre de la Justice en 1971 à propos de certains aspects de l'industrie des dragages non pas, comme il l'a cru tout de suite, à titre de ministre des Transports, mais plutôt à propos des subventions accordées à cette époque par le ministère de l'Expansion économique régionale qui a par exemple accordé à Marine Industries \$193,860, dont une partie d'ailleurs n'est pas encore payée. Le ministre peut-il nous dire si, à l'époque, cette question le préoccupait déjà assez en tant que minis-

Questions orales

tre de l'Expansion économique régionale et membre du cabinet, pour consulter le ministre de la Justice à propos du dragage?

L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports): Le ministère a fait toutes ces consultations à l'époque. Je ne m'en suis pas occupé personnellement.

* * *

L'AGRICULTURE

POMMES DE TERRE—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT QUANT À L'AIDE AUX PLANTEURS

M. David MacDonald (Egmont): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. La chaîne nationale de magasins d'alimentation Loblaws fait paraître depuis quinze jours des placards publicitaires de deux pages où elle indique que les pommes de terre de l'Île-du-Prince-Édouard se vendent environ le quart du prix de l'an dernier, ce qui traduit bien la situation désespérée des producteurs de cette province. Je me demande donc quand le ministre a l'intention d'intervenir, à la suite des nombreuses discussions qu'il a eues à ce sujet avec ses fonctionnaires au cours des dernières semaines, et sachant que les producteurs ont désespérément besoin d'une aide provisoire pour pouvoir survivre cette année.

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Comme je l'ai dit la semaine dernière, monsieur l'Orateur, nous avons fait plusieurs offres aux ministres provinciaux de l'agriculture tant de l'Île-du-Prince-Édouard que du Nouveau-Brunswick. J'ai reçu précisément ce matin un coup de téléphone à mon bureau: les ministres reviennent dans la soirée à Ottawa pour que nous essayions ensemble de définir des mesures d'aide aux producteurs et de déterminer une marche à suivre.

M. MacDonald (Egmont): Comme la nature de cette proposition n'a pas été divulguée, le ministre peut-il nous dire s'il s'agit d'une proposition d'aide provisoire, ce qui est désormais urgent, ainsi que d'une proposition d'intervention sur l'ensemble du marché—car les publicités de Loblaws montrent clairement que la différence entre le prix de cette année et l'an dernier affecte plus les pommes de terre de l'Île-du-Prince-Édouard que celles qui proviennent d'autres régions du pays.

M. Whelan: Je peux toujours vous dire qu'il y a eu des discussions sur les mesures à prendre dans l'immédiat, sur l'ampleur de l'aide à apporter aux producteurs de pommes de terre, sur la mesure dans laquelle cette aide serait rétroactive—si elle doit l'être—et sur le genre de programme à élaborer conjointement pour ce qui est de la commercialisation des pommes de terre durant l'année-récolte qui vient.

M. MacDonald (Egmont): Comme la Chambre va vraisemblablement s'ajourner cette semaine et ne reprendra ses activités que dans le courant du mois d'avril, et que les agriculteurs vont être obligés d'acheter des engrais et diverses autres choses indispensables pour les semences de cette année, le ministre peut-il informer la Chambre avant son ajournement des mesures que le gouvernement s'apprête à prendre?

M. Whelan: Nous les informerons d'une façon ou d'une autre des mesures que nous comptons prendre.